# BAREME DES HONORAIRES

Montants TTC (T.V.A à 20%) – Tarifs applicables à compter du 1er avril 2022

## IMMOBILIER RESIDENTIEL

#### **VENTE**

Les transactions de biens immobiliers concernées par ce barème sont les maisons, appartements, box et parkings.

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire du mandat qui préciserait des honoraires à la charge du vendeur. Dans ce cas, ceux-ci seront indiqués et inclus dans les prix affichés.

L'agence ne reçoit ni ne détient de fonds, effets ou valeurs que ceux correspondants à sa rémunération.

Pourcentage sur prix de vente du bien hors honoraires, exprimé toutes taxes comprises avec TVA en vigueur de 20 %.

Principe de non-cumul : les tranches ne sont pas cumulatives entre elles.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien.

Honoraires de transaction (Hors cas particulier\*- Voir ci-dessous) Forfait de 8000 € pour un prix de vente inférieure à 150 000 € 6 % à partir de 150 001 €

# Parking et Box

→ Stationnement de véhicule (parkings/box) :

Prix de vente inférieur à 25.000€ : forfait 3.000€ TTC Prix de vente supérieur à 25.000€ : forfait 4.000€ TTC

→ Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :

L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.

Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du

mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

- → Honoraires de vente liés à la vente de plusieurs biens immobiliers (sur un volume de vente cumulé supérieur à 800 000 € : 3,60% TTC
- → L'agence se réserve le droit d'aligner ses honoraires à la concurrence.

# BAREME DES HONORAIRES

Montants TTC (T.V.A à 20%) – Tarifs applicables à compter du 1er Avril 2022

# IMMOBILIER RESIDENTIEL

## LOCATION

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

	LOCATAIRE	BAILLEUR
Visite du logement, Constitution du dossier Rédaction du bail	8 € TTC/m² de surface habitable 10 € TTC/m² de surface habitable zone tendue 12 € TTC/m² de surface habitable zone très tendue	8 € TTC/m² de surface habitable 10 € TTC/m² de surface habitable zone tendue 12 € TTC/m² de surface habitable en zone très tendue
Etat des lieux	3€ TTC/m² de surface habitable	3€ TTC/m² de surface habitable
Entremise-Négociation	-	Loyers hors charges – (honoraires bailleur visite constitution dossier rédaction de bail + honoraires bailleur état des lieux), ramené à 0€ si ce montant est négatif.

Honoraires de location pour les locaux professionnels et commerciaux : 33.33 % HT du loyer annuel soit 40.00 % TTC à la charge du bailleur, sauf stipulation contractuelle du bail différente.

Gestion locative avec notre partenaire : André Immobilier Gestion

# IMMOBILIER PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 Honoraires HT calculés sur le prix net vendeur du bien

# ACHAT - VENTE DE FONDS DE COMMERCE, MURS COMMERCIAUX, BUREAUX, ENTREPOTS, IMMEUBLES ET TERRAIN :

Prix jusqu'à 1 M€: 8000 € hors taxes du prix net vendeur Prix de 1 à 2 M€: 4% hors taxes du prix net vendeur Prix de 2 à 5 M€: 3% hors taxes du prix net

Prix de 5 à 7 M $\in$  : 2,5% hors taxes du prix net vendeur Prix de + de 7 M $\in$  : 2% hors taxes du prix net vendeur

#### IMMOBILIER CREDIT-BAILLEURS:

Prix jusqu'à  $1 \text{ M} \in :5\%$  hors taxes du prix net vendeur Prix de 1 à  $2 \text{ M} \in :4\%$  hors taxes du prix net vendeur Prix de 5 à  $7 \text{ M} \in :2\%$  hors taxes du prix net vendeur

Prix de 2 à 5 M€: 3% hors taxes du prix net vendeur Prix de + de 7 M€: 1,5% hors taxes du prix net vendeur

# LOCATION COMMERCES, BUREAUX ET ENTREPOTS :

Honoraires HT: 30 % HT du premier loyer annuel HT figurant au bail réparti comme suit :

30 % à charge du Locataire Cette rémunération ne s'applique que dans l'hypothèse de la conclusion d'un bail commercial Elle ne sera exigible qu'après encaissement effectif par le mandant du dépôt de garantie et d'un trimestre de loyer.

+ Rédaction de bail (par l'agence) :

Un mois de loyer HT avec un minimum de 1 000 € HT

## VENTE D'IMMEUBLES NEUFS

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le prix net vendeur du bien Honoraires HT : de 3 à 10% suivant contrat Promoteurs

#### SAS TEAM CARDINAL